

100 millions, le coût du Pacte d'excellence

Ces mercredi et jeudi, le groupe central chargé de rédiger la dernière mouture du Pacte pour un enseignement d'excellence se réunira afin d'affiner les derniers détails. Et on y parlera principalement gros sous. Il s'agira, dans

cette dernière ligne droite, d'affiner les estimations du coût des mesures envisagées (elles sont quand même une centaine), les inscrire dans une trajectoire budgétaire crédible, et réaliser un phasage. D'après nos informations, l'ensemble des mesures devrait coûter, en vitesse de croisière, en-

tre 80 et 100 millions d'euros par an. Mais le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dans le rouge... Pour 2017, une enveloppe de 21 millions a déjà été dégagée. Le gouvernement devra donc établir les priorités pour la suite. La ministre Marie-Martine Schyns a déjà commencé. **P. 6**

Concrétiser le Pacte d'excellence coûtera près de 100 millions

Le Pacte d'excellence est sur le point de voir le jour. Ce mercredi et ce jeudi, le groupe de travail central finalise les aspects budgétaires. On évalue le coût entre 80 et 100 millions d'euros.

NATHALIE BAMPS

Il atterrit, ou il décolle, peu importe. Le Pacte pour un enseignement d'excellence est sur le point de voir le jour. Après avoir travaillé d'arrache-pied tout le week-end, les acteurs du «Groupe central» qui pilote les travaux du pacte se revoient encore ce jeudi pour terminer un exercice difficile: la budgétisation des mesures, et leur phasage dans le temps, compte tenu des coûts qu'elles engendreront.

Après, le texte devra être avalisé par les instances (syndicats, PO, parents...) avant d'être soumis aux arbitrages politiques.

À bonne source, on explique déjà que l'ensemble du Pacte, en vitesse de croisière, nécessitera un financement de 80 à 100 millions d'euros par an. On est loin du 1,4 milliard lancé par le Segec (secrétariat de l'enseignement catholique), il y a quelques mois. Mais ce budget ne tient pas compte du possible allongement de la formation des profs, dont le coût est évalué entre 500 et 600 millions d'euros.

Rien de plus normal, disent les acteurs du Pacte. Cette réforme d'envergure va être étalée sur le long terme. Non seulement parce qu'elle n'est pas finançable d'un seul coup, mais aussi car elle néces-

sitera une réorganisation de l'école qui ne se fera pas en un jour. L'opération s'étendra bien au-delà de cette législature.

Quelles mesures d'abord?

Hier, la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns a levé le voile sur ses priorités dans les colonnes du Soir. Des priorités ciblées qui resteront dans le cadre budgétaire fixé pour l'an prochain. Il s'agira d'abord de donner un coup de pouce aux directeurs d'écoles, surtout dans le fondamental.

Actuellement, il leur faut comptabiliser 1.000 élèves dans leur établissement pour avoir une aide à temps plein. Les écoles voudraient que l'on descende le plafond à 500 élèves (une direction d'école de 250 élèves aurait ainsi droit à une aide à mi-temps, là où elle n'en a quasi pas actuellement) ce qui représenterait un coût de 20 millions d'euros. Le texte sur la table opérerait pour une aide à mi-chemin afin de limiter le coût à 10 millions pour 2017, et donc dégager des moyens pour les autres priorités. Mais en vitesse de croisière, le coût monterait à 19 millions.

Abaisser l'obligation scolaire?

Parmi les autres priorités, on retrouve l'investissement dans l'enseignement maternel. L'objectif de Marie-Martine Schyns serait d'instaurer une forme d'obligation scolaire avant 6 ans. Etant donné que la fixation de l'âge de l'obligation scolaire dépend du fédéral (et que

la Flandre s'y oppose car cela modifierait la clé de répartition du financement), la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait contourner le problème en imposant un nombre de jours minimum de fréquentation en maternelle pour pouvoir accéder au primaire (c'est ce que fait la Flandre d'ailleurs...). Le coût, dit-on, serait minime. En effet, seuls 3% des enfants ne sont pas scolarisés à l'âge de 4 ou 5 ans en FWB.

Il s'agira aussi de renforcer l'encadrement des classes maternelles, notamment via les puéricultrices. Ici, on évoque un coût de 2,5 millions d'euros, non confirmé.

La troisième priorité porte, elle, sur l'enseignement secondaire, et en particulier l'enseignement qualifiant (technique et professionnel). Ici, il s'agirait de fusionner les deux types d'enseignement pour en faire une filière unique (ce qui réduirait la cascade négative de la relégation).

Au passage, l'offre des options et des formations serait rationalisée. On ne parlerait donc pas de coût, mais bien d'économie. Mais il est impossible de la chiffrer à ce stade, nous dit-on, sans savoir concrètement ce qui sera rationalisé. Enfin, Schyns veut remettre la maîtrise des savoirs de base à l'honneur. Une mesure qui sera, elle, a priori non coûteuse.

L'aide aux directions d'école pourrait se chiffrer à 10 millions d'euros en 2017.